

# **LOI : TRAVAIL : Nous sommes tous concernés !**

## **Tous concernés parce qu'il s'agit d'un choix de société**

**Les modifications annoncées par le gouvernement ne changent rien au fond du projet de loi El Khomri. Ce projet de loi vise essentiellement à remettre en cause le droit du travail comme droit protecteur des salariés du privé, en particulier à travers "l'inversion de la hiérarchie des normes". Mais si les salariés du privé sont protégés par le droit du travail, nous le sommes par le statut du fonctionnaire... qui sera la prochaine "rigidité" à supprimer.**

**Pour tous**, avec ce projet de loi, c'est la remise en cause du niveau national comme niveau décisionnaire pour la durée, l'organisation du travail, au profit du local, de l'entreprise, en y transférant la négociation collective, au risque de dégrader les droits des salariés et leurs garanties collectives. Car c'est au niveau de l'entreprise que la pression, le chantage à l'emploi sont les plus forts sur les salariés.

Un peu comme si nos statuts fixés par des décrets nationaux disparaissaient au profit du fait du prince – chef d'établissement !!!

Et le référendum local prévu dans le projet de loi, en apparence séduisant, risque d'accroître encore les tensions internes dans les entreprises et pourrait, sous couvert de démocratie, servir en réalité à court-circuiter les élus syndicaux trop clairvoyants sur les enjeux des propositions patronales et trop rompus à la résistance au chantage.

Fantasme des centrales syndicales arcboutées sur leur pré carré ? Non, cette logique a conduit, dans les pays qui l'ont pratiquée (Espagne et Portugal, notamment), à un effondrement de la négociation collective et à l'augmentation du nombre de salariés non couverts par une convention collective.

**Pour les jeunes générations**, le signal donné par ce projet de loi est l'accroissement des inégalités, de la précarité et de la pauvreté. C'est aussi une difficulté plus grande à acquérir leur autonomie.

**Pour les femmes**, ce projet de loi va aggraver les inégalités professionnelles. Aujourd'hui, la moitié des femmes qui arrêtent de travailler à la naissance d'un enfant connaissent déjà des horaires atypiques. Les remises en cause des 35 heures risquent d'amener des régressions dans l'égalité tant professionnelle que dans la vie personnelle.

## **Tous concernés, parce que demain, ça pourrait être au tour des fonctionnaires !**

Nombre de dispositions nous concernant (définition du temps de travail, conditions de repos ou de pause, etc.) sont des transpositions du Code du Travail. La dégradation de celui-ci aura rapidement des conséquences pour tous les fonctionnaires.

## **Tous concernés par la mise en cause des diplômes et de la formation initiale !**

Garants des conventions collectives et donc des conditions de travail et de salaires, les diplômes sont directement remis en cause par « l'inversion de la hiérarchie des normes » (l'accord d'entreprise pourra primer sur l'accord de branche même s'il est moins favorable...). En lieu et place des diplômes (qui définissent des qualifications qui s'imposent à l'employeur), ce seront les "compétences" qui feront loi : le diplôme ne sera plus une garantie pour les salaires ou la progression de carrière, il faudra "faire ses preuves" en permanence, en étant évalué et validé par les patrons (vous comprendrez mieux pourquoi les pouvoirs publics tentent de les imposer comme modalité d'évaluation à l'école)...

Quels sens à notre métier dans ces conditions ? Quelles futures conditions d'enseignement cela réserve-t-il ? Quelles perspectives pour les jeunes en cours de formation ?

En outre, la Formation professionnelle initiale est très gravement attaquée par la mise en place de crédits de formation liés à une tâche donnée dans une entreprise donnée. Ce projet vise à des formations répondant aux seuls besoins des entreprises et non pas à l'obtention de formations qualifiantes et reconnues pour des emplois stables et de qualité. Ce sont pourtant les formations qualifiantes solides qui permettent en cas de perte d'emploi de pouvoir se réorienter, se re-former et trouver un nouvel emploi. Pour rappel, 60% des salariés exercent une activité sans rapport avec leur formation initiale.

Enfin, le projet de loi prévoit que les établissements privés puissent bénéficier de la taxe d'apprentissage, ce qui pénalisera d'autant les lycées publics.

**Pour le SNES –FSU avec la FSU, le retrait de ce projet de loi est la seule solution : il y va d'un choix de société. Il y va de l'avenir des jeunes, et plus généralement de l'ensemble des salariés du privé comme du public, les dégradations des acquis sociaux des premiers se traduisant depuis plus de 15 ans par une dégradation des acquis sociaux des seconds.**